

Publics

Formateurs amenés à dispenser des formations-initiations à la prévention des risques psychosociaux auprès des personnes d'entreprises, susceptibles de participer à une action de prévention des RPS.

Pré-requis

Le candidat devra :

- être formateur, justifiant d'au moins 2 années d'expérience en formation continue pour adultes sur le champ de la Santé et Sécurité au Travail ou à défaut d'au moins 5 années d'expérience en formation continue de salariés en entreprise,
- avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne "Acquérir des bases en prévention des risques professionnels" de l'INRS ou avoir suivi la formation "Obtenir des compétences de base en prévention" dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale,
- avoir suivi la formation "S'initier à la prévention des RPS".

Joindre la photocopie des attestations lors de l'inscription.

Objectifs

- Mettre en œuvre une action d'initiation à la prévention des RPS :
- sensibiliser les acteurs de l'entreprise aux causes et effets des risques psychosociaux,
- faire connaître les ressources dédiées à la prévention des risques psychosociaux.



Contenu

- Les modalités particulières d'animation des connaissances scientifiques et juridiques des risques psychosociaux.
- Le descriptif des principales ressources (acteurs, produits d'information, outils...) relatives à la prévention des risques psychosociaux.

Méthodes pédagogiques

- Apports théoriques sur la prévention des risques professionnels et les RPS.
- Des illustrations et exercices d'application seront proposés aux participants.

Validation

La validation de la formation s'effectue à son issue. Si le candidat a satisfait aux exigences des épreuves certificatives, "l'Assurance Maladie - Risques Professionnels/INRS" lui délivre un certificat de "formateur en initiation aux RPS".



Durée

21 heures soit 3 jours



Dates

Information disponible sur le site INRS :
www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html

Renseignements

Dominique DESAUBLIAUX
02 51 72 84 05
Colette OLIVIER
02 51 72 84 53
formation.rp@carsat-pl.fr

Inscriptions

Formation effectuée à l'INRS :
www.inrs.fr/accueil/produits/formation.html

Coût

Coût pédagogique
à voir avec l'INRS